

***Convention régionale pour l'égalité
entre les filles et les garçons,
les femmes et les hommes,
dans le système éducatif et la recherche
en Limousin***

Le Préfet de la Région Limousin, le Recteur de l'Académie de Limoges, le Président du Conseil Régional du Limousin, le Président de l'Université, le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie, le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, le Président de la Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne, le Président de la Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie de Brive, le Président de la Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie de Tulle, le Président de la Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie de la Creuse, le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Vienne, le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Corrèze, le Président de la Chambre Régionale de Métiers du Limousin, le Président de la Chambre Départementale de Métiers de la Haute-Vienne, le Président de la Chambre Départementale de Métiers de la Corrèze, le Président de la Chambre Départementale de Métiers de la Creuse, le Délégué Régional de l'ONISEP

Dans le même temps :

- le nombre de garçons se présentant au baccalauréat reste stable et le contingent de filles présente une augmentation d'environ 20 % sur sept ans
- en 2008, 93 % de filles réussissent au baccalauréat S pour 89 % de garçons
- la part des garçons a augmenté en droit et sciences économiques (de 41.4 % à 45.3 %) et en lettres et sciences humaines (de 28 % à 29.4 %)
- la part des filles a augmenté en sciences et techniques (de 34 % à 35.1 %)
- les filles représentent moins de 10 % des effectifs de l'IUT en informatique
- la part des filles dans les établissements d'enseignement agricole est passée de 41 % à 43 %
- mais elles représentent 28.2 % des apprentis de l'enseignement agricole au lieu de 33.8 % en 2005.

Les progrès accomplis (et les reculs enregistrés) témoignent de la nécessité de poursuivre les efforts.

Par la présente convention, les Parties signataires s'engagent à renforcer l'action interministérielle et partenariale pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le système éducatif et la recherche

Réaffirmant les principes de mixité et d'égalité entre les sexes comme fondateurs du système éducatif, conformément à l'article L.121-1 du Code de l'éducation tel que modifié par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 ;

Réaffirmant également la volonté d'une action menée dès les classes de maternelle jusque dans celles de l'enseignement supérieur et de la recherche, engageant l'ensemble des acteurs et actrices du système éducatif ;

Réaffirmant, en outre, la nécessité de combiner la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité, se traduisant par la prise en compte de la dimension sexuée dans l'ensemble de la démarche éducative, avec la mise en place de mesures spécifiques en direction des filles ;

Les Parties conviennent ce qui suit pour ce qui concerne :

- les établissements d'enseignement primaire, secondaire de l'éducation nationale
- les établissements d'enseignement et de formation agricole
- les centres de formation d'apprentis,
- les composantes de l'Université,
- les centres de formation pour adultes
- les services d'information et d'orientation

ci-après désignés par "établissement d'enseignement"

- Développer l'usage de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres ;
- Mettre en place des outils de sensibilisation auprès des acteurs et actrices de l'orientation afin de faire évoluer leurs représentations socioculturelles des divers métiers ;
- Renforcer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les conventions de coopération avec les branches professionnelles, conformément à l'accord national interprofessionnel du 1er mars 2004 sur la mixité et l'égalité professionnelle.

1.3 Promouvoir auprès des filles, les filières et les métiers des domaines scientifiques et technologiques porteurs d'emplois

- Développer des actions et des outils de communication (plaquettes, CD-Rom, colloques, expositions, journées portes ouvertes...) à destination des filles et des femmes, notamment dans le cadre de la Fête de la science ;
- Renforcer l'information sur les aides encourageant l'orientation des filles vers ces filières et métiers, tel que le Prix de la vocation scientifique et technique, le Prix Irène Joliot-Curie, le prix Pro'fil et le prix de l'apprentissage au féminin et valoriser le parcours des lauréates ;
- Mettre en place des actions de coopération avec le monde professionnel, sous forme notamment de stages, de tutorats, de journées portes ouvertes, afin de développer et valoriser la place et le rôle des femmes dans les secteurs scientifiques et techniques ;
- Poursuivre le travail de promotion des filières et des métiers liés aux technologies de l'information et de la communication ;
- Définir au niveau local, en lien avec la Région, les objectifs de progression de la part des filles dans les filières de l'apprentissage ainsi que les mesures associées.

2 - Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes

L'action menée en matière d'orientation ne peut porter ses fruits que si d'autres leviers sont activés en amont. Développer la réflexion des jeunes, tout au long de leur scolarité et de leur formation, sur la place des femmes et des hommes dans la société, constitue une condition essentielle pour amener, filles et garçons, à élargir leurs horizons professionnels.

Au-delà, cette réflexion vise à transmettre une culture de l'égalité à celles et ceux qui construiront la société de demain. Il s'agit de promouvoir dans le cadre du système éducatif, l'égalité entre les sexes, et ainsi de faire évoluer la société dans son ensemble. Cet apprentissage de l'égalité, basé sur le respect de l'autre sexe, implique notamment la mise en œuvre d'actions de prévention des comportements et violences sexistes.

En ce sens, les Parties s'engagent à :

2.1 Intégrer dans les enseignements dispensés, la thématique de la place des femmes et des hommes dans la société

- Développer la thématique de l'égalité entre les sexes dans les divers enseignements ;
- Valoriser le rôle des femmes dans les enseignements dispensés ;

sur l'égalité et la prévention des violences ;

3.2 Intégrer l'égalité entre les filles et les garçons dans les projets des établissements d'enseignement

- Prendre en compte la dimension sexuée dans les projets d'établissement ; introduire en ce sens des objectifs dans les domaines tels que la vie scolaire et étudiante, l'orientation, la santé, la citoyenneté ou des droits de la personne ;
- Nommer au sein des établissements d'enseignement, des correspondant-e-s égalité en charge de la coordination des actions en matière d'égalité entre les sexes dans leur établissement respectif ;
- Favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les différents conseils d'établissement et dans les jurys, dans les structures de représentation lycéenne ou étudiante ;
- Promouvoir le "Label'le égalité elle-lui" dans l'éducation, la formation et la recherche en Limousin,
- Promouvoir le label égalité créé par le Ministère en charge de la Parité, auprès des établissements d'enseignement et de recherche afin d'encourager et de valoriser leur démarche de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la gestion du personnel.

4 - Mise en œuvre de la Convention

La mise en œuvre de cette Convention est assurée par un comité de pilotage partenarial.

La présidence est assurée par un-e représentant-e du ministère en charge de l'Education nationale, la vice-présidence est confiée à la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité représentant le Préfet de Région, un-e représentant-e du ministère en charge de l'agriculture et au Président du Conseil Régional ou son-sa représentant-e.

Un comité technique formé des membres ci-dessus est chargé du suivi de l'exécution de la convention. Il formulera des propositions d'objectifs et d'actions au comité de pilotage. Des personnes qualifiées pourront être invitées à titre d'expert lors des réunions de ce comité.

Chaque partenaire signataire fournira une évaluation de son action ainsi qu'un bilan de son activité en matière de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes.

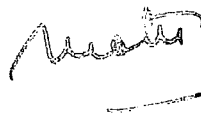
Des fonds structurels européens peuvent être mobilisés pour financer les actions engagées pour la promotion de l'égalité dans le système éducatif.

5 - Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de cinq années et pourra être prorogée par voie d'avenant.

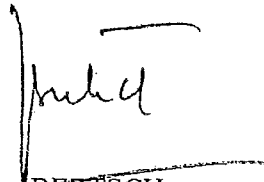
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Préfet de Région,



Evelyne RATTE

Le recteur de l'académie de LIMOGES,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Bertsch'. The signature is written in a cursive style with a prominent vertical stroke on the left side.

Jean BERTSCH

Limoges, le 25 Sept 2010

Le Président du Conseil Régional,

P/O

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'P' followed by a vertical line and a large 'O'. The signature is written over a horizontal line.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de l'Université,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L...', written over a horizontal line that extends to the right.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Directeur Régional des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010


Le Directeur Régional de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt,

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
=



François PROJET

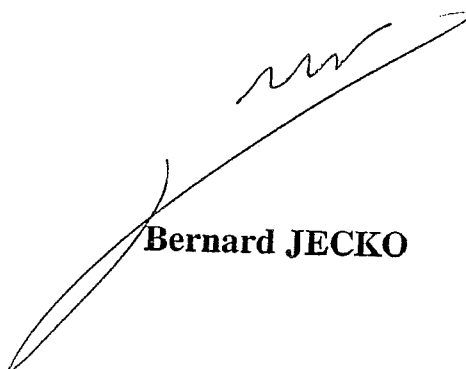
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. C. M.' with a flourish at the end.

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles,

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

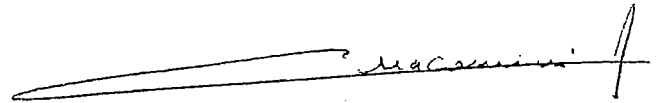
Le Délégué Régional à la Recherche et à la
Technologie,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end, with a smaller, more complex scribble above it.

Bernard JECKO

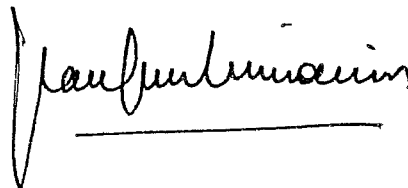
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre Régionale de
Commerce et d'Industrie,

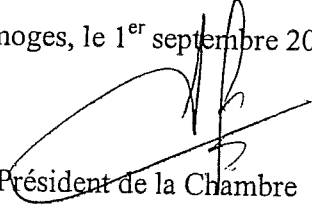
A handwritten signature in black ink, appearing to read "Macquini", written over a horizontal line.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre Départementale de
Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Dubouché". The signature is written in a cursive style with a large initial 'P'. Below the signature is a horizontal line.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010



Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie du Pays de Brive,

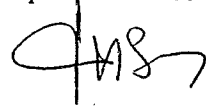
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Tulle et Usseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Louis Périé'. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Jean-Louis Périé

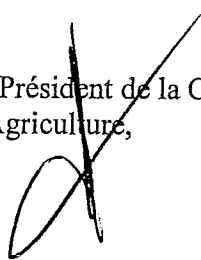
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JMS' with a stylized flourish at the end.

Le Président de la Chambre Départementale
de Commerce et d'Industrie de la Creuse,

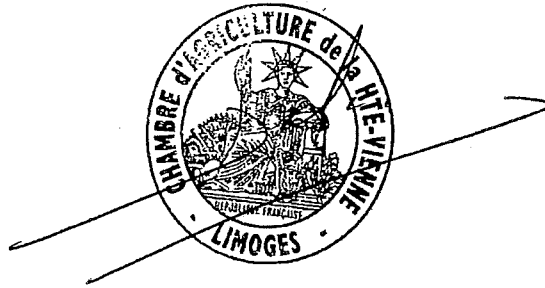
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture,

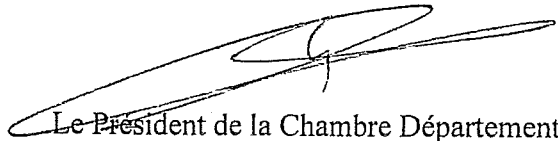
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a vertical stroke through it, positioned over the text of the recipient.

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre Départementale
d'Agriculture de la Haute-Vienne,

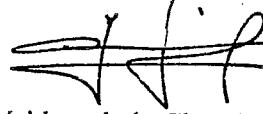


Limoges, le 1^{er} septembre 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Président de la Chambre Départementale
d'Agriculture de la Corrèze,

Limoges, le 1^{er} septembre 2010

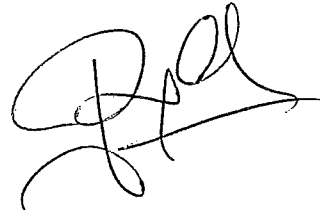
A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, cursive-like mark.

Le Président de la Chambre Régionale de Métiers,

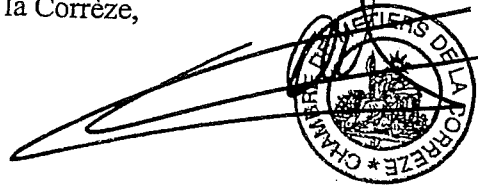
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre Départementale
de Métiers de la Haute-Vienne,




G. Nebeyrolle

Limoges, le 1^{er} septembre 2010
Le Président de la Chambre Départementale de Métiers
de la Corrèze,



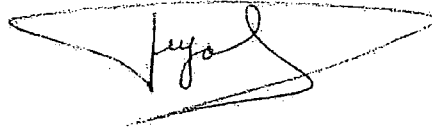
Limoges, le 1^{er} septembre 2010

Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat de la Creuse,



Francis MATHIEU

Le Délégué Régional de l'ONISEP,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Pujol', enclosed within a hand-drawn, irregular, elongated shape that resembles a stylized signature or a simple graphic element.

Jean-Claude PUJOL